

<p><u>N°2020/035</u></p>	<p><u>CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL) :</u></p> <p>La délibération N°2020/009 doit être annulée et remplacée par une nouvelle délibération. En effet, le nombre de postes du conseil d'administration du CCAS n'avait pas été fixé par délibération. Le Conseil Municipal décide donc que le nombre des membres du CCAS serait de 12 membres (soit 6 élus et 6 membres extérieurs). De plus, il a été convenu que les membres extérieurs doivent être désignés par arrêté.</p> <p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><u>N° 2020/036</u></p>	<p><u>SIAP DE LA BELLE ANNE – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET NOMINATION DES MEMBRES SUPPLEANTS :</u></p> <p>Les modifications importantes sont : Le siège se trouve dorénavant à Cambronnes-les-Ribécourt. Il convient de nommer 3 suppléants.</p> <p>Les 3 suppléants sont M. JOUGLET Joël, M. DA SILVA Cédric, M. BARONICK Sébastien.</p> <p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><u>N° 2020/037</u></p>	<p><u>COMMISSION APPELS D'OFFRES – ELECTION D'UN 3EME MEMBRE SUPPLEANT :</u></p> <p>Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture demandant l'annulation de la délibération N°2020/026 comportant 3 membres titulaires et 2 membres suppléants. L'ajout d'un 3^{ème} suppléant s'avère nécessaire.</p> <p>Les 3 membres titulaires sont : Mme PICARD Marie-Laure, Mme ROUX Véronique, Mme THOMA Laurence. Les 3 membres suppléants sont : M. DE COCK Jacques, Mme DENIZOT Sylvie, M. JOUGLET Joël.</p> <p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><u>N° 2020/038</u></p>	<p><u>PASS-PERMIS – ADHESION AU DISPOSITIF :</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au dispositif PASS PERMIS. Il s'agit d'une aide financière destinée aux jeunes de 18 et 19 ans, versée à la suite d'une contribution citoyenne de 70 heures au sein d'une collectivité.</p> <p>Délibération votée à l'unanimité</p>
<p><u>N° 2020/039</u></p>	<p><u>RÉGIE DROITS DE PLACES – TARIFS RESTAURANT AMBULANTE :</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire de bus aménagé en restaurant itinérant souhaite proposer occasionnellement ses prestations sur la commune. Ce bus s'installera sur le parking de la salle des fêtes. La commune fournit l'électricité. Les droits de place sont définis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> =>Gratuité la 1^{ère} année =>15 € par passage à partir de la 2^{ème} année <p>Délibération votée à l'unanimité</p>

DIVERS :

LE BUS POUR L'EMPLOI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce bus pour l'emploi s'installera derrière la mairie :

Le mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 16h45

Le mardi 17 novembre 2020 de 14h00 à 16h45

Ce bus est destiné aux demandeurs d'emploi qui souhaitent être aidés dans leurs recherches ou dans leurs démarches administratives. Les artisans ou entreprises ayant des emplois à proposer, sont également les bienvenues.

CENTRE HOSPITALIER DE COMPIEGNE/NOYON :

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal un courrier reçu du centre hospitalier Compiègne/Noyon, en remerciement du geste de solidarité que la commune a fait lors de la crise sanitaire.

Le conseil municipal précédent, sous l'initiative de Pascal LEFEVRE et Marie-Laure PICARD, a fait don de gants et de charlottes. Ces présents ont été déposés directement à l'hôpital par Monsieur Joël JOUGLET.

PROJET DE RENOVATION DU TERRAIN DE BASKET :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un projet écrit d'un habitant afin de rénover le terrain de basket. Le dossier est présenté au Conseil Municipal. Ce projet est à étudier.

CARTE DE REMERCIEMENT :

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal une carte reçue de M. COUSIN Dominique qui remercie chaleureusement le Conseil Municipal de la délicate attention témoignée lors du décès de son Frère.

ASSOCIATION WANG TING :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Ludovic LEVEQUE a créé une association en lien avec les arts martiaux : le Tai Ji QUAN. L'association sollicite le prêt de la Salle des Associations afin de lancer dans les semaines à venir son cours qui aura lieu tous les jeudis de 18h30 à 20h00. Tout le Conseil accepte cette mise à disposition.

LE YOGA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la professeure de yoga a demandé le prêt de la salle des fêtes suite à un grand nombre de participants à son cours, et ceci afin de respecter les distanciations.

Après réflexion, le Conseil décide que la Professeure devra s'efforcer de créer 2 groupes séparés afin de privilégier la salle des associations (notamment pour éviter des coûts de chauffage au niveau de la salle des fêtes ainsi que pour l'entretien).

BATIMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait un petit compte-rendu suite à une réunion du 21 août dernier avec Mme DEBRAINE de l'ADTO. Il informe le Conseil sur les différents points qui ont été évoqués :

=> changement de l'implantation du bâtiment communal :

- avec 2 accès : côté BARSKI et rue de l'Eglise
- meilleure exposition

DIVERS (suite) :

- => limiter les coûts de la construction du bâtiment communal :
 - raccordement à la mairie (eau, électricité, téléphone)
- => mission de sécurité (protection et surveillance de chantier)
 - cette décision avait été actée par l'ancien Conseil Municipal mais n'avait jamais été validée par l'ancien maire. Monsieur le Maire Pascal LEFEVRE valide donc cette mission sécurité.

Prochaine étape : Appels d'Offres

ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Directrice - Madame Le Guen. Cette dernière lui a précisé que les enfants de petite section seront reçus le lundi 31 août, par petits groupes, afin qu'ils se familiarisent avec les locaux et les encadrants. Madame Le Guen accueillera tous les élèves pour cette rentrée scolaire.

DIPLOMES :

Monsieur le Maire expose le projet de récompenser les élèves qui ont reçu un diplôme : BAC/BAC PRO/CAP/BEP, suite à des propositions de certains villageois.

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir sur cette proposition afin de définir :

- les conditions de diplôme
- la somme à attribuer et sous quelle forme (chèques cadeaux)

Monsieur Cédric DA SILVA propose que ce projet puisse être associé à la cérémonie des Vœux du Maire.

Madame Maryse DELIGNY explique que pour les chèques KADEOS il faut les déclarer à l'URSSAF de manière nominative.

ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA BOÎTE A PAIN :

Beaucoup de questions subsistent concernant le retrait de la machine à pain, suite à de nombreuses dégradations. Monsieur Cédric DA SILVA propose de la remettre en service, peut-être à une autre place et de placer une caméra à proximité. Ce projet est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_32ALSH_LON-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

17 août 2020

Date d'affichage :

17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/032

Objet de la délibération :

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT DU MERCREDI**

**COMMUNE DE LONGUEIL-
ANNEL**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Étaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés :

Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu la proposition faite par la Commune de Longueil-Annel ;

Considérant la difficulté de faire garder leurs enfants par certains parents ;

Où les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la Commune de Longueil-Annel ;
- Accepte que les frais occasionnés soient facturés à la Commune ;
- Demande que la Commune de Longueil-Annel fournisse mensuellement un état détaillé des enfants ayant été accueillis ;
- Décide, à l'unanimité, que la totalité des frais supportés par la Commune de PIMPREZ sera refacturée aux parents ;

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020
Reçu en préfecture le 28/08/2020
Affiché le **SLO**
ID : 060-216004861-20200825-2020_33_CPT6232-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
17 août 2020
Date d'affichage :
17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/033

Objet de la délibération :

FETES ET CEREMONIES

**DEPENSES A IMPUTER AU
COMPTE 6232 - FETES ET
CEREMONIES**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Etaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire informe qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles ;
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- les cartes cadeaux ;
- les denrées, cadeaux pour l'arbre de Noël ;
- l'achat de lots offerts lors des diverses manifestations ;
- le repas offert aux habitants, les lots et autres prestations dans le cadre du 14 juillet ;
- les frais de gardiennage ;
- le règlement des factures des sonos ;
- les colis des anciens ;
- les décorations de rues (achat, pose et dépose) ;
- l'achat de tickets de manège ;
- l'achat de petit équipement ;
- l'achat de bombes de traçage.

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_34_CNASDEL-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
17 août 2020
Date d'affichage :
17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/034

Objet de la délibération :

CNAS

DELEGUES ELU ET AGENT

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Étaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2014/38 en date du 24 juin 2014 d'adhésion au Comité National d'Action Sociale ;

Vu les élections municipales de 2020 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués CNAS de la commune ;

Où les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

- Mme Maryse DELIGNY, Adjoint au Maire, en qualité de déléguée élue ;
- Mme Lysianne LETEMPS, secrétaire de mairie, en qualité de déléguée agent ;

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_35_CCAS-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRES

Date de convocation :

17 août 2020

Date d'affichage :

17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/035

Objet de la délibération :

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALES**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION
N°2020/009**

**CREATION DU NOMBRE DE
POSTES DE MEMBRES**

**NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Etaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents d'un courrier de la Sous-Préfecture demandant le retrait de la délibération n°2020/009 relative à la constitution du conseil d'administration du CCAS. Le nombre de poste de membres du conseil d'administration doit être fixé par délibération.

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de créer le nombre de poste du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il convient de nommer les conseillers municipaux sur la moitié des postes créés du conseil d'administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident que le conseil d'administration du CCAS se composera de douze membres.

Le conseil municipal procède à l'élection des six membres du conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration du CCAS.

- LESAGE Jean-Claude : 15 voix
- DELIGNY Maryse : 15 voix
- PICARD Marie-Laure : 15 voix
- ROUX Véronique : 15 voix
- Bocquet Aline : 15 voix
- DA SILVA Cédric : 15 voix

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRES, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_36_SIAEP-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :
17 août 2020

Date d'affichage :
17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Voitants : 15

N°2020/036

Objet de la délibération :

SIAEP DE LA BELLE ANNE

**ADOPTION DES NOUVEAUX
STATUS**

**NOMINATION DES MEMBRES
SUPPLEANTS**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Étaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Méline PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Belle Anne, siège transféré à Cambronne les Ribécourt, création de 3 postes de délégués suppléants.

Vu les explications ;

Considérant qu'il convient de nommer 3 délégués suppléants ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil nomment en qualité de suppléant :

- Monsieur DA SILVA Cédric,
- Monsieur JOUGLET Joël,
- Monsieur BARONICK Sébastien

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_37_CAO-DE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

17 août 2020

Date d'affichage :

17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/037

Objet de la délibération :

**ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°2020/026**

**COMMISSION D'APPELS
D'OFFRES**

**NOMINATION DE 3 MEMBRES
TITULAIRES ET 3 MEMBRES
SUPPLEANTS**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Etalent présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Allne BOCQUET

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Sous-Préfecture demandant l'abrogation de la délibération 2020/026 et de procéder à l'élection des membres de la CAO.

Vu les explications :

Considérant qu'il convient de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger à la CAO ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil nomment :

en qualité de président : Monsieur LEFEVRE Pascal

en qualité de titulaires :

- Mme PICARD Marie-Laure
- Mme ROUX Véronique
- Mme THOMA Laurence

en qualité de suppléants :

- Monsieur DE COCK Jacques,
- Mme DENIZOT Sylvie,
- Monsieur JOUGLET Joël

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20200825-2020_38_PASSPER-DE

DEPARTEMENT DE LOISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
17 août 2020

Date d'affichage :
17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/038

Objet de la délibération :

PASS PERMIS

ADHESION AU DISPOSITIF

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Etaients présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés :
Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune n'a pas encore adhéré au dispositif PASS PERMIS. Quelques jeunes sont venus poser la question en mairie.

Vu les explications ;

Considérant que le dispositif proposé par le Conseil Départemental ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident d'adhérer au dispositif PASS PERMIS proposé par le Conseil Départemental.

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire





Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le

SLO

ID: 060-216004861-20200825-2020_39_BUSPIZZ-DE

DEPARTEMENT
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

17 août 2020

Date d'affichage :

17 août 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

N°2020/039

Objet de la délibération :

REGIE DROITS DE PLACES

**TARIFS RESTAURATION
AMBULANTE**

L'an deux mille vingt, le 25 août à 19 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LEFEVRE.

Étaient présents : M. Pascal LEFEVRE, Mme Marie-Laure PICARD, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, M. Jacques DE COCK, M. Sébastien BARONICK, M. Cédric DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Yannick ROUSEAU, Mme Véronique ROUX, Mme Laurence THOMA formant la majorité en exercice.

Absents excusés : Mme Elisabeth DE FARIA donne procuration à M. Yannick ROUSEAU
Mme Mélina PEIXOTO donne procuration à M. Sébastien BARONICK
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
Mme Sylvie DENIZOT donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un propriétaire de bus aménagé en restaurant itinérant souhaite venir proposer occasionnellement ses prestations sur la commune.

Vu les explications de Monsieur le Maire;

Considérant que l'installation temporaire de restauration ambulante peut être un plus pour les administrés ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil, décident pour tous types de restaurations ambulantes :

- la gratuité des droits de places la 1ère année,
- 15 € à chaque occupation du domaine public à compter de la 2ème année.

La séance est levée à 21h45.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 27 août 2020

Pascal LEFEVRE
Maire

